

CONFERENCE MINISTERIELLE

Original: anglais

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

NEPAL

Déclaration distribuée par M. Chiranjibi Wagle,

Ministre du commerce

(en qualité d'observateur)

C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant cette auguste assemblée. Au nom de la délégation du Népal et en mon propre nom, je voudrais tout d'abord remercier le gouvernement suisse pour l'accueil chaleureux et la cordiale hospitalité qu'il nous a réservés. Je souhaiterais également remercier les organisateurs de l'excellent travail réalisé pour la réunion.

Je suis très heureux de constater que l'OMC entend devenir une organisation universelle sans remettre en question les règles, droits et obligations fondamentaux établis dans le cadre du système. Il importe que de nombreux pays non membres accèdent dans de bonnes conditions à l'OMC pour que celle-ci puisse gérer un système commercial d'envergure mondiale. D'ici à 2005, l'OMC se propose d'instaurer un ordre mondial dans lequel il n'y aura aucune restriction à la libre circulation des marchandises et des services. Pour atteindre cet objectif, des accords doivent encore être conclus dans plusieurs domaines. Les Membres de l'OMC ont décidé de relever ce défi. L'accord historique sur les services financiers conclu en décembre dernier témoigne du niveau de leur engagement. En 1997 également, à la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, les Membres de l'OMC ont pris des mesures de nature à favoriser sensiblement l'intégration des nations les plus pauvres du monde au système commercial multilatéral.

L'Accord sur l'OMC renferme des dispositions qui accordent un traitement plus favorable aux pays en développement, et qui prêtent notamment une attention particulière aux PMA dans le but de créer des conditions propices à leur développement. Nous devons cependant reconnaître qu'il ne sera pas facile d'atteindre cet objectif étant donné l'écart important en matière de conditions économiques et sociales qui sépare actuellement les pays développés et les pays les moins avancés. Si aucun effort n'est fait pour donner aux PMA les moyens de soutenir la concurrence internationale, il sera pratiquement impossible de réaliser l'ordre mondial envisagé par l'OMC. Consciente de cet obstacle, la première Conférence ministérielle de l'OMC s'est déclarée préoccupée par les problèmes des PMA et elle est convenue de leur accorder des conditions de faveur. Cependant, l'espoir nourri par l'OMC que les Membres offrent de nouvelles possibilités d'accès aux marchés pour les PMA ne s'est pas réalisé.

La libéralisation des échanges est un aspect important de la mondialisation qui transforme la vie des gens dans le monde entier. Elle donne aussi lieu à un vif débat sur l'emploi, les revenus, les normes sociales et l'environnement. Ces questions suscitent d'importantes interrogations quant aux moyens mis en oeuvre pour poursuivre des objectifs économiques et sociaux légitimes dans un monde de plus en plus intégré. Le défi qui se pose au nouveau "monde sans frontières" n'est pas lié au débat sur la mondialisation et le libre-échange, mais à l'affaiblissement du soutien dont il bénéficie au niveau national. Ce problème doit être résolu.

On ne saurait cependant ignorer les risques que comporte la mondialisation pour les pays en développement. L'une des asymétries de la mondialisation est que les pays pauvres du Sud n'ont pas beaucoup profité de la libéralisation de l'économie mondiale. Le mode actuel de libéralisation nuit en général à leurs perspectives de croissance car elle établit une discrimination à l'égard des secteurs où ils peuvent avoir un avantage compétitif. De nouvelles formes de protection contre les exportations de produits manufacturés en provenance du Sud sont envisagées. Ces tendances créent des problèmes pour les exportations de produits manufacturés des pays en développement.

L'exportation de produits manufacturés est un instrument essentiel de développement économique. La promotion des exportations constitue cependant un problème important pour les PMA. Dans de nombreux pays, la composition des exportations de marchandises est en soi un problème. La majeure partie des exportations est constituée d'un nombre limité de produits pouvant être exportés vers un petit nombre de pays. Au Népal, par exemple, plus de 90 pour cent des recettes d'exportation sont le fait de sept produits manufacturés. Les PMA se heurtent également à des difficultés au niveau de l'élaboration des produits. C'est dans ce domaine que les besoins d'investissement étranger direct se font le plus sentir. Diverses agences multilatérales pourraient également jouer un rôle important à cet égard. Permettez-moi de rappeler qu'à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les PMA la délégation népalaise avait proposé l'établissement d'un fonds mondial de développement des exportations. Ce fonds permettrait aux PMA de se lancer sur une plus grande échelle dans l'élaboration de produits. Dans ce contexte, l'OMC devrait s'efforcer de collaborer avec d'autres organismes régionaux et internationaux pour encourager l'investissement dans les PMA par suite de l'ouverture de nouveaux débouchés. Vu la faible marge de préférence dont bénéficient les PMA dans le cadre du Système généralisé de préférences, il nous faudrait également envisager la possibilité de créer à l'OMC un régime de taux de droits préférentiels applicable uniquement aux PMA.

Les relations commerciales des Membres de l'OMC sont de plus en plus influencées par des accords commerciaux régionaux. De telles initiatives favorisent la libéralisation des échanges. En fait, le commerce régional et le commerce mondial s'étayaient mutuellement. Conscients de cette tendance, les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) se sont engagés à libéraliser les échanges à l'intérieur de la région. Ils délaissent le commerce préférentiel pour se tourner de plus en plus vers le libre-échange. J'espère que tous les Membres de l'OMC accueilleront avec intérêt ces initiatives.

Permettez-moi de décrire brièvement la politique commerciale du Népal. Nous avons l'intention d'accéder prochainement à l'OMC, aussi avons-nous décidé de formuler nos politiques en conséquence. Le Népal suit une politique de libéralisation économique depuis 1990. Après le lancement de cette politique, le nombre d'établissements industriels a rapidement augmenté, le taux de croissance moyen de la valeur ajoutée s'est nettement redressé et la part du secteur industriel dans la production économique totale a amorcé une hausse rapide. Les mesures de réforme ont aussi fortement contribué aux résultats du commerce. D'importants changements ont également été effectués dans le secteur financier afin d'encourager les investissements privés. Ainsi, on a constaté l'apparition d'un nombre important de banques, d'établissements financiers et d'institutions du marché financier. Les subventions diminuent progressivement. Cependant, l'adoption de politiques axées sur le marché ne se traduit pas par une libéralisation immédiate et totale. Afin de protéger les pauvres, il faudra dans un premier temps mettre en place un filet de sécurité satisfaisant. Le gouvernement est bien conscient de cette nécessité.

Nous mettons actuellement la dernière main à notre aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. Nous le présenterons très prochainement au Secrétariat de l'OMC. Nous avons obtenu un appui important de diverses organisations pour préparer l'accession du Népal à l'OMC. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements au Secrétariat de l'OMC, au PNUD, au CCI et à la CNUCED pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont fournis à cet égard.